



ASSEMBLEE GENERALE DE « VEILLE SOLIDARITE SUD AGGLO »
mardi 2 avril 2019
6 avenue Malherbe 38100 Grenoble

Nombre de présents : 53

Nombre d'adhérents présents et à jour de leur cotisation : 47

Nombre de pouvoirs : 7

1. La première partie de l'assemblée générale a été animée par Jean Louis Bonneton, psychologue, à qui nous avons demandé de nous aider à réfléchir sur notre rôle d'accompagnateur de personnes en grande précarité :
Jusqu'où aller dans l'accompagnement des personnes ?
Comment « rester à notre place » dans cet accompagnement sans empiéter dans leur vie privée ?
Un petit extrait des notes prises lors de cette intervention par Didier Bert, Christiane Limbert et Bruno Vigny :

Comment accompagner ?

Dans une équipe, il est important de jouer sur les complémentarités. Chacun n'a pas forcément le même rôle, ni le même charisme dans l'accompagnement. Veiller à ce que les personnes qui accompagnent soient bien adaptées à leur fonction.

On cherche à favoriser la croissance de l'autre, son développement, un meilleur fonctionnement.

Une relation suppose deux personnes. Chacun doit être du bon côté de la relation. Ne pas contraindre l'autre, ne pas être trop près, ne pas trop le scruter, car cela peut engendrer des fermetures ou des conflits.

Chacun doit occuper sa place : ne pas prendre la place de l'autre

L'enjeu est de trouver la bonne distance et la bonne place. C'est l'exemple de la corde tenue par deux personnes... ni trop proches, ni trop éloignées.

Quelques principes :

- principe d'unité : Il faut prendre en compte une multiplicité de facettes. La personne ne se réduit pas à ses difficultés, à ses blessures. Elle a une face cachée et a donc droit à son intimité (image du dé).
- principe d'unicité : chaque personne est unique et doit être accueillie comme quelqu'un d'unique
- principe de liberté : l'autre n'est pas une marionnette que je manipule. Laisser la place à l'initiative et à l'expression personnelle, mais aussi tenir compte des particularités de chacun (problèmes de différences de culture et/ou de langues évoqués lors des questions).

Et quelques conseils :

Veiller à préserver un espace d'intimité de la personne

Considérer les demandes avec attention, mais aussi avec recul et discernement. Qu'est-ce que la personne veut dire ? Quels sont ses vrais besoins ? D'où l'importance du travail en équipe.

Eviter d'être trop directifs et éviter le « tu ».

Ne pas se laisser envahir : établir des règles qui protègent les accompagnants.

Idéalement, les accompagnants ont un grand rôle au début, puis doivent laisser les bénéficiaires grandir, et enfin disparaître lorsque l'accompagnant devient autonome. Dans la relation d'aide, je me retire progressivement, c'est l'autre qui prend sa place.

« Rien ne blesse autant un malheureux que de voir les autres se considérer comme des bienfaiteurs »
Dostoïevski.

Un exposé très « vivant » illustré par de nombreuses expériences personnelles d'accompagnement

Merci à Jean Louis B.

2. Françoise Genoud présente

- le rapport moral en rappelant l'article 2 de nos statuts : « *L'association a pour objet, à l'exclusion de toute recherche et partage de bénéfice d'accompagner matériellement et moralement toute personne en situation de détresse, en dehors de toute considération politique, religieuse, philosophique, ethnique ou de nationalité* » et en rappelant que nous agissons en complémentarité de ce qui existe déjà par d'autres associations et par les services publics et sociaux.

- puis le rapport d'activités

Durant l'année 2018 l'association VSSA a aidé de façon régulière une trentaine de personnes dont 3 familles avec enfants ainsi que d'autres personnes (familles roms, albanaises, étudiants du campus...) par l'intermédiaire de « solidarité st Thomas » à St Martin d'Hères. Les statuts de ces personnes sont divers : réfugiés, en attente de statut, déboutés, en appel administratif après une réponse négative pour un titre de séjour...

Concrètement les aides se répartissent entre

- aides au logement et à la vie quotidienne
- aides au niveau de l'alimentation : aides financières, dons de bons d'alimentation en épicerie solidaire (bons Episol) et dons en nature en collaboration avec le diaconat protestant par l'Echoppe »
- une grande partie de nos aides se situent également au niveau de l'accompagnement des personnes dans les formalités administratives

Françoise Vigny nous a lu le témoignage émouvant d'une jeune femme « B » de Cote d'Ivoire ; Elisabeth Maurel celui de « L » mère de trois enfants. La famille (5 personnes) est en France depuis 6 ans, sans papier et sans aucun droit. Les dossiers sont à nouveau en cours.

Et notre ami guinéen « B » est venu lui-même témoigner de vive voix.

Ce qui ressort de ces témoignages c'est outre bien sûr les aides sur le plan financier et administratif, l'aspect de relation humaine et de fraternité :

"Depuis que j'ai rencontré VSSA, je suis considérée comme un membre d'une famille »

ou encore : « Ces relations d'amitié nous ont apporté un soutien moral qui nous soulage et nous reconforte dans les moments difficiles que nous vivons ».

Merci à eux.

Après quelques compléments d'informations (par exemple écho de repas conviviaux, temps de rencontres fraternelles.... Le rapport est approuvé à l'unanimité.,

3. Gérard Berthaud, trésorier, présente le rapport financier de l'exercice

Les aides que nous pouvons apporter aux migrants et personnes en grandes difficultés proviennent essentiellement

- Des dons de particuliers. Les dons réguliers (virement direct par la banque du donateur, ou par Helloasso (paiement sécurisé) nous aident à mieux programmer ce que nous pouvons faire grâce à vous. 50% des recettes
- Des ventes de produits (confitures, cartes, fromage, vins, et même bugnes en 2019 ! et des manifestations (concerts...) 41% des recettes)
- Et, pour la première fois en 2018 de quelques « sponsors » 9%
Pour un total de 41460,15 euros

Rappelons que nous ne recevons aucune subvention

Les charges se sont élevées à 38721,37 euros se déclinant en
Aides diverses (financières, bons d'alimentation...) 41% et achats 30%
Aide au logement 19%
Fonctionnement et frais divers 10%

Soit un résultat positif de l'année de 2738,78 euros

Le budget prévisionnel pour 2019 s'établit sur les mêmes bases
Depuis la création de l'association, chaque résultat d'exercice est resté positif, preuve de l'intérêt suivi par nos adhérents et sympathisants qui restent à l'écoute des actions menées au long de l'année et qui réagissent généreusement aux problèmes ponctuels qui surgissent au gré de la vie.

La cotisation de base pour 2020 est maintenue à 10 euros

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

4. CA, bureau et différentes commissions. Le rôle respectif de ces instances est rappelé
Un appel est fait pour que de nouvelles personnes rejoignent le CA, le bureau et les différentes commissions.
Dans l'immédiat les membres actuels sont reconduits.
5. Une information est donnée concernant la mise en place prochaine de l'Escale st Marc : lieu d'accueil, de solidarité et de spiritualité.

La séance est levée et se prolonge par le traditionnel « verre de l'amitié » (offert par Auchan – Grenoble Perrot)

La présidente
F.genoud



Le trésorier
G.Berthaud



PS 1. Merci de veiller à être à jour de votre cotisation 2019

PS 2. Ce compte rendu et le diaporama présenté le jour de l'AG, sont sur le site www.vssa.fr